



30.03.2021

Protection NBC en Suisse : état des lieux

Rapport 1 : situation et déficits du point de vue des acteurs

Table des matières

1. Condensé	3
2. Introduction.....	4
2.1. Contexte	4
2.2. Projet « État des lieux de la protection NBC en Suisse »	5
2.3. Contenu et destinataires du rapport	5
3. Le système suisse de protection NBC	6
3.1. Vue d'ensemble	6
3.2. Conclusion	9
4. Déficits actuels et mesures à prendre pour y remédier	10
4.1. Vue d'ensemble des déficits	10
4.2. Déficits prioritaires	11
4.3. Constats et mesures à prendre	15
5. Suite des travaux	16
Annexe 1 : Dangers NBC.....	18
Annexe 2 : Les acteurs.....	21
Annexe 3 : Bases juridiques	30
Annexe 4 : Recensement et traitement des déficits	36

1. Condensé

La protection de la population, des animaux, de l'environnement et des biens contre les dangers et les menaces nucléaires et radiologiques (N), biologiques (B) et chimiques (C) comprend toutes les mesures visant à empêcher le rejet de substances dangereuses ou à maintenir leurs effets à un niveau aussi bas que possible.¹

La protection NBC s'est complexifiée ces dernières années tout en gagnant en importance en raison de l'augmentation des dangers et des menaces et de l'évolution technologique. En raison d'une complexité accrue, il est devenu plus difficile de maintenir une vue d'ensemble de la situation globale et des déficits existants. C'est pourquoi, en 2018, la plateforme politique du Réseau national de sécurité (RNS) a chargé l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) de procéder à un état des lieux de la protection NBC en Suisse. Ce projet est divisé en deux parties : la première se concentre sur l'identification des déficits. Ses résultats sont exposés dans le présent rapport. La deuxième partie propose quant à elles des solutions. Les résultats sont attendus à la fin de l'année 2021.

D'une manière générale, la Suisse dispose d'un système de protection NBC opérationnel. La stratégie nationale pour la protection NBC publiée en 2020 par la Commission fédérale pour la protection ABC (ComABC) fournit la superstructure stratégique nécessaire. La situation n'en reste pas moins floue. Elle a évolué de manière « organique » ces dernières années, laissant apparaître un potentiel d'amélioration dans de nombreux domaines.

Dans le cadre des travaux du projet, pas moins de 230 déficits ont été signalés de manière plus ou moins détaillée à l'OFPP. Ceux-ci ont été condensés en 16 déficits prioritaires et 80 déficits secondaires en collaboration avec les acteurs fédéraux et cantonaux. Dans la suite du projet, l'OFPP élaborera avec les acteurs concernés des solutions appropriées pour les déficits prioritaires. L'élimination des déficits secondaires aura lieu en dehors du cadre de ce projet.

Constats

- I) Le potentiel d'amélioration de la protection NBC est considérable.
- II) Une grande partie des déficits ne sont pas nouveaux, mais les acteurs restent déterminés à les combler.
- III) La coordination de la protection NBC en Suisse mérite d'être renforcée.
- IV) La répartition des tâches n'est pas claire.
- V) La coopération entre les acteurs doit être améliorée.
- VI) Les échanges entre les acteurs doivent être améliorés, de même que leur interconnexion.
- VII) Il faut rendre la protection NBC plus attractive pour les spécialistes.
- VIII) La protection médicale NBC a besoin d'un réexamen.
- IX) La coopération régionale et cantonale doit être encouragée.
- X) La Confédération doit assumer ses responsabilités.
- XI) Il faut fixer des priorités sans attendre.
- XII) Les améliorations doivent être entreprises dans les meilleurs délais.

Suite des travaux

Des mesures d'amélioration possibles seront élaborées dans la deuxième partie du projet et discutées avec les partenaires de la protection NBC. Les solutions proposées, consolidées et classées par ordre de priorité, seront ensuite soumises aux organes politiques compétents pour décision.

¹ Suivant les régions ou les acteurs, les acronymes ABC, NBC et NRBC sont employés. Dans le présent document, les acronymes ABC et NBC sont employés de manière équivalente.

2. Introduction

2.1. Contexte

La protection contre les dangers et les menaces NBC (N pour nucléaire et radiologique, B pour biologique, C pour chimique) s'étend à la population, à l'environnement et aux biens². Elle comprend toutes les mesures visant à empêcher la libération de substances dangereuses et à limiter autant que possible les effets des incidents NBC. Elle se divise en trois domaines :

- **N** : protection contre les rayonnements ionisants, les radionucléides et les effets des explosions nucléaires
- **B** : protection contre les organismes pathogènes, leurs métabolites ou leurs toxines
- **C** : protection contre les gaz, liquides ou solides toxiques

À l'origine, la protection NBC se limitait à la protection des troupes contre les agents de guerre nucléaires, biologiques et chimiques (défense dite NBC). Aujourd'hui, l'accent est mis sur les accidents, les attaques et les agressions impliquant des substances NBC et sur les maladies transmissibles chez les humains et les animaux. La protection contre les incidents mineurs, comme les accidents dans une installation industrielle sans effets dommageables importants, fait tout autant partie du champ de la protection NBC que la protection contre les incidents majeurs mettant la population en danger, comme un accident dans une centrale nucléaire, une pandémie, une épizootie ou un attentat terroriste avec une substance NBC.

En 2007, la Commission fédérale pour la protection ABC (ComABC) a élaboré la première stratégie nationale en la matière. Sur cette base, le Conseil fédéral a chargé la ComABC et le Département de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) de prendre diverses mesures pour améliorer la protection NBC. L'accent a été mis sur une amélioration de la coordination et sur l'établissement de principes de planification uniformes. Le document de consensus qui a suivi (2011) formulait des recommandations pour renforcer la protection NBC du point de vue de la Confédération et des cantons. Quatre ans plus tard (en 2015), la ComABC a examiné l'état de la mise en œuvre de la stratégie de 2007 et du document de consensus. Elle a alors constaté que certaines recommandations étaient restées lettre morte (rapport sur la mise en œuvre de 2015).

La protection NBC a gagné en importance ces dernières années en raison du nombre croissant d'acteurs, de scénarios et de moyens d'attaque. En raison de cette complexité accrue, il est devenu plus difficile de maintenir une vue d'ensemble de la situation globale et des défis existants. C'est pourquoi, en 2018, la plateforme politique du Réseau national de sécurité (RNS) a chargé l'OFPP de réaliser le projet « État des lieux de la protection NBC en Suisse ».

En 2020, la ComABC a publié la stratégie actuelle pour la protection NBC en Suisse, sur laquelle se fonde le projet à la base du présent rapport. En outre, la recommandation A1 de la stratégie, « Clarifier les responsabilités et les compétences », préconise justement une telle analyse de la situation actuelle de la protection NBC en Suisse.

Le manque de coordination en matière de protection NBC, pointé du doigt par la nouvelle stratégie, a vite été confirmé par les travaux du projet d'état des lieux. Pour cette raison, l'OFPP a décidé de s'y attaquer en priorité et a commandé, en été 2020, une analyse indépendante afin d'élaborer des propositions pour remédier à ce problème.

² Dans la terminologie utilisée pour la protection NBC en Suisse, le terme « danger » se rapporte aux événements imprévus et « menace » se rapporte à des actions planifiées et dirigées. Pour faciliter la lecture, le terme « danger » est employé dans le présent rapport comme un terme générique pour tous les événements, planifiés ou non.

Protection NBC en Suisse : état des lieux

2.2. Projet « État des lieux de la protection NBC en Suisse »

Ce projet consiste en un examen de la protection NBC au niveau opérationnel. Les résultats sont subdivisés en deux parties, chacune d'entre elles étant documentée dans un rapport :

- La *première partie* donne une vue d'ensemble actuelle de la protection NBC en Suisse. Elle décrit les déficits existants, liste les questions en suspens et met en évidence les actions à entreprendre.
- La *deuxième partie* recommande des mesures pour améliorer la protection NBC. À cette fin, les déficits sont classés par ordre de priorité et les recommandations sont évaluées.

2.3. Contenu et destinataires du rapport

Le présent rapport contient deux parties principales :

- Le chapitre 3 décrit les lignes de force de la protection NBC, énumère les dangers et menaces NBC qui pèsent sur la Suisse et donne une vue d'ensemble des acteurs.
- Le chapitre 4 montre les déficits actuels en matière de protection NBC.

La partie principale du rapport se limite à l'essentiel. On trouvera de plus amples informations dans les annexes.

Le rapport dans son ensemble s'adresse avant tout aux directions des différents services impliqués afin qu'elles puissent se faire une idée de l'état actuel de la protection NBC en Suisse.

3. Le système suisse de protection NBC

3.1. Vue d'ensemble

Dangers

Les scénarios de référence NBC élaborés par le Laboratoire de Spiez (tableau 1) mettent en lumière les dangers liés à des substances NBC qui pèsent sur la Suisse et dont les planifications préventives doivent tenir compte. Ils montrent les séquences possibles d'un événement NBC et ses effets sur la vie et la santé des êtres humains et des animaux, l'environnement, les infrastructures, l'économie et la société. On trouvera de plus amples informations sur les dangers à l'annexe 1.

Les scénarios de référence sont mis à jour périodiquement. La dernière actualisation a eu lieu en 2020 dans le cadre de ce projet, en même temps que la mise à jour de l'analyse nationale des dangers et des risques « Catastrophes et situations d'urgence en Suisse » (Ca-SUS), avec laquelle elle était coordonnée. Les nouveaux scénarios de référence NBC devraient être publiés à la mi-2021.

Tableau 1 : Scénarios de référence NBC

N	Attentat contre un transport de matériel nucléaire
	Explosion d'arme A à proximité de la frontière suisse
	Accident dans une centrale nucléaire entraînant des rejets non filtrés
	Attentat au moyen d'une bombe radiologique
B	Attaque au moyen de virus pathogènes
	Attaque au moyen de bactéries pathogènes
	Attentat au moyen d'une toxine B
	Pandémie de grippe
	Epizootie
	Pandémie due à une maladie infectieuse liée à l'alimentation
C	Ebola en Suisse
	Attaque au moyen d'un produit chimique toxique
	Attentat avec agent de guerre chimique (Sarin)
	Attentat avec agent de guerre chimique (Novichok)
	Attaque avec des armes chimiques contre la Suisse
	Attentat contre un transport ferroviaire de marchandises dangereuses
	Accident ferroviaire avec des marchandises dangereuses
	Accident dans une usine chimique durant des opérations de combat

Les acteurs et leurs tâches

La protection NBC représente un réseau de nombreux acteurs. Parmi ceux-ci, seuls quelques-uns touchent aux trois domaines N, B et C. La majorité n'en traite qu'un seul. On trouvera une liste complète des acteurs à l'annexe 2. La vue d'ensemble est divisée en comités et plates-formes, centres de compétences et unités analytiques spécialisées, organisations d'intervention, unités de défense NBC et autres acteurs et organisations.

D'autres acteurs jouent un rôle selon les niveaux (stratégique, opérationnel, technique). La Figure 1 donne un aperçu des rôles et des tâches aux différents niveaux et des principaux acteurs³.

³ Selon le point de vue, la répartition des acteurs entre les différents niveaux peut varier. Certains sont actifs à plusieurs niveaux.

Protection NBC en Suisse : état des lieux

Niveau	Rôle	Tâches	Acteurs
Stratégique	Donne la direction à suivre dans la protection NBC Suisse	Définir la stratégie, les buts pour, les scénarios de référence, fixer les priorités, établir des plans contraignants, (...)	Conseil fédéral, ComABC, état-major fédéral, conférences gouvernementales des cantons, (...)
Opératif	Met la stratégie en oeuvre, établit les consignes pour l'engagement	Analyser les scénarios, établir les planifications prévisionnelles/les concepts, mettre en oeuvre la préparation, établir une stratégie pour le matériel, établir les concepts d'instruction (...)	Offices fédéraux, offices cantonaux, états-majors de crise cantonaux, organisations partenaires de la protection de la population, armée (...)
Technique/ Tactique	Prépare l'engagement, conduit l'engagement	Planifications pour l'engagement, planification des ressources, matériel, logistique, décontamination, soins méd., mise en oeuvre des mesures, (...)	PCABC, organisations partenaires de la protection de la population (incl. sapeurs-pompiers spécialisés NBC), hôpitaux de décontamination, laboratoires, troupes de défense NBC, EEVBS, entreprises, (...)

Figure 1 : Rôles, tâches et acteurs principaux du système suisse de protection NBC

Outre les organisations partenaires de la protection de la population⁴, des organisations spécialisées jouent également un rôle important en matière de préparation. Elles sont actives dans les domaines suivants : protection de l'environnement, santé, armée, industrie, science. Cette multitude d'acteurs entraîne régulièrement des problèmes de communication et des conflits d'intérêts.

Des connaissances NBC approfondies sont nécessaires pour la gestion des événements. Les unités NBC des sapeurs-pompiers, par exemple, doivent posséder les bases de la protection NBC afin d'être en mesure d'évaluer correctement le danger et de réagir de manière adéquate. Dans certains cas, le même matériel est utilisé pour traiter les incidents N, B et C (p. ex. des masques de protection) et les procédures de gestion des événements se recoupent en partie.

En revanche, des compétences très différentes sont nécessaires pour la préparation et la gestion des événements dans chaque domaine (N, B ou C). Par exemple, le traitement médical dans le cas d'agents pathogènes biologiques est complètement différent de celui des patients contaminés par des radiations.

Ces différences se reflètent également dans les bases juridiques et dans la répartition des compétences en matière de préparation, de gestion des événements et de procédure judiciaire :

Préparation

- La préparation aux événements N majeurs (p. ex. les accidents nucléaires) relève de la responsabilité de la Confédération. Elle définit les mesures de précaution nécessaires et coordonne les mesures à prévoir dans les cantons (cf. l'ordonnance sur la protection en cas d'urgence, le concept de protection en cas d'urgence, le plan de mesures à prendre

⁴ Police, sapeurs-pompiers, santé publique, services techniques, protection civile.

Protection NBC en Suisse : état des lieux

en fonction des doses, l'ordonnance sur les comprimés d'iode, etc.). Les mesures de précaution pour les événements de moindre importance sont également basées sur des directives fédérales.

- La préparation aux événements B et C relève de la responsabilité des cantons. Les exceptions sont spécifiquement réglementées (p. ex. la gestion des pandémies). Les cantons établissent à cet effet les analyses des dangers et les plans d'intervention nécessaires et habilitent leurs moyens d'intervention sur cette base.

Gestion des événements

- C'est la Confédération qui édicte des directives pour la gestion d'événements N majeurs (p. ex. un accident nucléaire). Elle ordonne les mesures nécessaires telles que l'alarme et les mesures d'urgence. Les cantons déploient leurs propres ressources dans le cadre de leurs plans d'intervention. La Confédération les soutient avec ses moyens propres.
- La gestion des événements B et C incombe en principe aux cantons (à l'exception d'événements qui relèvent de la compétence de la Confédération en vertu de la loi sur les épidémies ou dans le cadre de la gestion des épizooties). Si plusieurs cantons ou l'ensemble de la Suisse sont concernés, la Confédération peut prendre la direction des opérations en accord avec les cantons (art. 7, al. 2, LPPCi). Les cantons ordonnent les mesures nécessaires et déploient leurs ressources par l'intermédiaire de leurs organes de conduite. La Confédération peut fournir un soutien subsidiaire avec ses propres ressources.

Procédure judiciaire

- En cas d'événement N, la compétence en matière judiciaire appartient toujours à la Confédération (fedpol/Ministère public). Les mêmes compétences s'appliquent en cas d'événement B ou C de nature terroriste ou militaire. Dans les autres cas, ces compétences appartiennent aux cantons. Les mesures de sécurité relèvent toujours des cantons qui agissent en étroite collaboration avec les services compétents de la Confédération.

Tous les détails et les questions relatifs à la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons n'ont pas été définitivement clarifiés. Les questions ouvertes concernent, entre autres, les structures de commandement, les coûts et les moyens d'intervention.

La protection NBC dans un contexte international

La protection NBC de la Suisse est intégrée au niveau international. Les traités internationaux mais aussi les échanges scientifiques et techniques et la bonne coopération influent sur la protection NBC, par exemple dans la mesure où les normes internationales ou d'autres directives s'appliquent également à la Suisse ou sont adoptées par celle-ci.

Dans les domaines N, B et C, la Suisse est membre d'organisations internationales. Les acteurs suisses doivent se conformer à leurs règlements. Dans le domaine N, par exemple, il s'agit de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui fixe les normes de sécurité et contrôle le respect du traité de non-prolifération nucléaire (TNP), entre autres. Dans le domaine B, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), par exemple, édicte des règlements sanitaires internationaux pour contrôler les maladies infectieuses chez l'être humain. Dans le domaine C, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) veille au respect de la Convention sur les armes chimiques (CAC).

Les acteurs suisses de la protection NBC coopèrent aussi régulièrement avec les pays voisins, par exemple dans le cadre d'exercices transfrontaliers avec des länder ou des départements frontaliers.

3.2. Conclusion

En résumé, on peut tirer les constats suivants :

A) La protection NBC est une tâche très complexe

Les difficultés sont notamment dues à la multiplicité et à la diversité des différents aspects :

- les dangers et les menaces, leur complexité et leur gestion,
- les acteurs, à tous les niveaux des collectivités publiques mais aussi dans le secteur privé,
- les compétences et aptitudes des spécialistes,
- les bases juridiques.

De plus, il existe de grandes différences entre les domaines N, B et C, en même temps que des aspects transversaux qui les touchent tous les trois. D'autres défis découlent de l'évolution constante des menaces et des dangers. Les changements sociétaux et technologiques renforcent cette dynamique. La nécessité d'une coopération internationale sur certaines questions représente un défi supplémentaire pour la protection NBC.

B) De par leur rareté, les événements NBC n'attirent pas suffisamment l'attention

Les incidents NBC majeurs ont une faible probabilité d'occurrence, sont très complexes et causent des dommages importants. Cependant, les planifications d'intervention et les exercices effectués par les acteurs responsables sont généralement axés sur des événements relativement fréquents, par exemple un accident « simple » impliquant des marchandises dangereuses. Pour les dangers très rares, on manque en revanche de pratique. De plus, comme l'éventail des risques NBC est très large et implique des défis très spécifiques, les leçons tirées de la planification et des exercices de préparation pour un événement ne peuvent pas être facilement transposées sur d'autres.

C) La diversité des acteurs complique la collaboration

Dans le domaine de la protection NBC, il existe un grand nombre d'organisations, de comités, de plateformes, de centres de compétences, de services spécialisés et d'organisations d'intervention qui accomplissent différentes tâches. La majorité des acteurs ne s'occupent que d'un seul domaine (N, B ou C), tandis que seuls quelques-uns incluent les trois domaines dans leurs attributions. En outre, la gestion des événements NBC nécessite la collaboration de nombreux partenaires au niveau cantonal (p. ex. les sapeurs-pompiers, les laboratoires cantonaux, les hôpitaux, les corps de police), fédéral (p. ex. le Laboratoire de Spiez, l'EEVBS, la CENAL, l'armée, le SRC, fedpol, l'OFSP, l'OFEV, l'IFSN) et des tiers (p. ex. les CFF, des laboratoires privés, les exploitants de centrales nucléaires, l'industrie, les institutions de recherche, des entreprises spécialisées). En fonction du danger, ces partenaires doivent déjà bien collaborer dans le cadre de la planification préventive, puis également en cas d'événement sans (ou avec un très bref) délai de préalerte.

D) Maintenir une vue d'ensemble de tout le système de protection NBC est un défi

Les tâches, les compétences et les responsabilités des différents acteurs ne sont pas évidentes. Une raison importante en est la multiplicité des bases juridiques, dont certaines sont également interprétées différemment. Il n'existe pas de loi couvrant tous les aspects de la protection NBC. La répartition des tâches entre les cantons et la Confédération en particulier est parfois controversée, ce qui complique la coopération entre les différents niveaux des collectivités publiques. En outre, comme il n'existe pas en Suisse d'organisation responsable de la protection NBC dans sa totalité, il est difficile d'obtenir une vue d'ensemble de la répartition des tâches en la matière et, d'une manière générale, de maintenir à jour les connaissances.

4. Déficits actuels et mesures à prendre pour y remédier

4.1. Vue d'ensemble des déficits

Il serait abusif de décerner une mauvaise note à la protection NBC en Suisse dans son ensemble. Notre pays dispose d'un grand nombre de spécialistes bien formés, équipés et motivés, qui donnent la preuve de leurs compétences tant en matière de préparation que lors d'interventions.

La stratégie nationale pour la protection NBC, publiée en 2020, illustre les succès obtenus ces dernières années. Elle est le fruit d'une étroite collaboration entre la ComABC et des acteurs à tous les niveaux des collectivités publiques. Le bilan qu'elle dresse tout comme les orientations stratégiques esquissées, mesures d'amélioration comprises, font l'objet d'un large consensus.

La situation en matière de protection NBC n'en demeure pas moins floue. Elle a évolué de manière « organique » ces dernières années. Les grands projets de réforme accomplis ayant permis d'optimiser la pratique restent des exceptions. Un potentiel d'amélioration subsiste dans de nombreux domaines.

Au cours de l'été 2020, l'OFPP a interrogé les partenaires concernés par la protection NBC afin d'identifier les déficits énumérés ci-dessous. Au total, 61 organisations fédérales, cantonales et tierces ont signalé 230 déficits de manière plus ou moins détaillée. L'annexe 4 fournit des informations supplémentaires sur le recensement et le traitement des déficits.

L'OFPP a condensé la liste pour la réduire à 96 déficits, en collaboration avec des spécialistes de la Confédération et des cantons. Des doublons et des déficits similaires ont été regroupés et le niveau de détail des désignations a été uniformisé.

Les déficits signalés peuvent être classés de la manière suivante :

- Domaine N : 19
- Domaine B : 10
- Domaine C : 4
- Domaine NBC : 63

Les déficits ont été regroupés en huit thèmes (Tableau 2). Près de la moitié d'entre eux relèvent de l'organisation et des processus et conceptions.

Tableau 2 : Répartition thématique des déficits

Thèmes	Nombre de déficits
Organisation	18
Processus et conceptions	27
Personnel	6
Formation	11
Matériel	8
Communication, information et alarme	11
Droit	5
Documents de base	10
Somme	96

Protection NBC en Suisse : état des lieux

Les 96 déficits ont été classés par ordre de priorité selon huit critères afin d'identifier les plus importants : les déficits dits « prioritaires », dont l'élimination permettrait d'améliorer sensiblement la protection NBC. Les critères suivants ont été appliqués pour établir les priorités :

- Le déficit est spécifique à la protection NBC et ne s'applique pas de manière générale aux thèmes de la protection de la population, protection contre les catastrophes et planification préventive.
- Le déficit ne concerne pas seulement un événement NBC ou un acteur de la protection NBC, mais plusieurs.
- Il n'existe pas d'organisation responsable clairement désignée qui puisse s'occuper du déficit dans le cadre de ses activités quotidiennes ou qui s'en occupe déjà.
- Il ne suffit pas de se procurer des ressources ou de les augmenter pour éliminer ce déficit, qui exige une solution plus complexe.
- Il s'agit d'un déficit substantiel ayant des implications majeures pour la protection NBC au plan national et qui ne saurait être comblé par une simple optimisation de mesures en vigueur.
- Le déficit est général. Il doit être traité en premier lieu et non en aval d'autres déficits.
- Le déficit ne fait pas double emploi avec les mesures actuelles ou futures dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
- Différents acteurs ont répertorié le déficit indépendamment les uns des autres.

Cette hiérarchisation a débouché sur l'identification de 16 déficits prioritaires. Les 80 déficits restants sont portés à l'attention des services compétents en leur demandant de les examiner et de prendre des mesures pour y remédier. Ces déficits secondaires ne sont pas traités dans le cadre du projet « État des lieux de la protection NBC en Suisse ».

4.2. Défis prioritaires

Le tableau ci-dessous présente les 16 déficits prioritaires identifiés :

Tableau 3 : Défis prioritaires

N°	Domaine	Thème	Déficit	Description
1	NBC	Organisation	La répartition des tâches entre les acteurs n'est pas claire.	La répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, mais aussi au sein de la Confédération, n'est pas toujours claire. L'implication de la Confédération dans la gestion varie en fonction du danger et des dimensions de l'événement. Les tâches des acteurs se chevauchent et les structures de conduite sont également peu claires. Les responsabilités sont régies par de nombreuses bases légales qui ne sont pas toujours complètes. En raison de l'absence d'interconnexion, les acteurs n'échangent pas d'informations et méconnaissent les missions des autres. Le financement des tâches dans le domaine de la protection NBC est également flou.
2	NBC	Organisation	Il manque une coordination de la protection NBC.	Des partenaires nombreux et très différents sont impliqués dans la protection NBC. Cependant, il manque une organisation responsable qui réunisse les acteurs, lance des travaux et transmette

Protection NBC en Suisse : état des lieux

N°	Domaine	Thème	Déficit	Description
				les connaissances. Surtout, il n'existe pas de bureau de coordination au niveau fédéral qui serve également de point de contact pour les autres partenaires. La planification n'a pas un caractère suffisamment contraignant pour que les mesures nécessaires soient pleinement mises en œuvre.
3	NBC	Organisation	Les mesures et les analyses dans le domaine de la protection NBC ne sont pas suffisamment coordonnées.	Dans le domaine très vaste des analyses et des mesures, les domaines N, B et C sont décentralisés et organisés différemment. Il existe divers réseaux qui fonctionnent indépendamment les uns des autres. Il n'est pas toujours évident de savoir quelle organisation doit prendre en charge quelles tâches, s'il existe des lacunes en matière de capacités et lesquelles. Les prescriptions relatives à l'utilisation et à l'entretien des équipements de mesure mobiles sont lacunaires, ce qui entraîne le risque que des déficits n'apparaissent que lors d'un événement.
4	NBC	Organisation	Il y a un manque de vue d'ensemble et de coordination en matière de protection médicale NBC.	Il existe de nombreuses ambiguïtés dans la protection médicale NBC. Il s'agit notamment de questions générales, p. ex. : qu'est-ce qui relève effectivement de domaine ? Quelles tâches les acteurs assument-ils ? Comment coopèrent-ils ? Quel est le statut de la protection médicale NBC dans le cadre de la médecine en général ? Le suivi des progrès scientifiques ne semble pas non plus assuré. Des questions concrètes restent aussi à résoudre, p. ex. l'utilisation, le stockage et le financement des antidotes, les capacités et le matériel des hôpitaux de décontamination, la formation de leur personnel ou encore la prise en charge médicale des personnes contaminées (en particulier dans les domaines N et C). S'agissant de la protection médicale NBC, les domaines N, B et C doivent être dans une plus large mesure considérés individuellement car ils présentent des problématiques très différentes sur le plan médical.
5	NBC	Organisation	Les prestations de la Confédération ne sont pas clairement définies.	Les tâches des différentes institutions au niveau fédéral ne sont pas définies ni communiquées. Il manque une liste concrète de ces prestations à laquelle les cantons et les autres partenaires pourraient se référer.
6	NBC	Organisation	Le profil des prestations de la protection civile dans le domaine NBC varie d'un canton à l'autre.	Certains cantons n'ont pas de plan de protection NBC, ce qui rend le rôle des éléments NBC de la protection civile peu clair. Les disparités cantonales compliquent la formation et l'acquisition du matériel.

Protection NBC en Suisse : état des lieux

N°	Domaine	Thème	Déficit	Description
7	NBC	Processus et conceptions	De nombreuses conceptions NBC ne sont pas suffisamment claires, ne sont pas adaptées à la pratique ou sont dépassées.	L'existence de conceptions imprécises et dépassées entraîne des ambiguïtés en matière de processus et de compétences. Quant aux conceptions qui ne sont pas adaptées à la pratique, elles sont sources de problème lors de leur mise en œuvre. Il manque une approche de bas en haut dans leur élaboration de sorte à assurer leur applicabilité. De nombreuses conceptions et leur contenu ne sont pas suffisamment connus des acteurs concernés.
8	NBC	Processus et conceptions	La collaboration entre les forces d'intervention en cas d'attentat NBC est insuffisante.	Jusqu'ici, le thème des attentats NBC n'a été abordé que ponctuellement. La préparation commune et les échanges entre les différents acteurs, notamment les forces spéciales de la Confédération et des cantons, sont insuffisants. Il existe des lacunes en matière de capacités, notamment dans le cas d'attaques complexes dans un environnement non permissif ⁵ .
9	NBC	Personnel	On manque de spécialistes NBC en cas d'événement majeur.	En particulier pour les incidents NBC complexes et de grande envergure, il y a un manque de spécialistes tels que les conseillers experts. Dans ce cas, la dépendance à l'égard de ce personnel clé est particulièrement sensible et la pérennité du personnel spécialisé est limitée. En outre, le personnel de première ligne ne dispose pas toujours des connaissances spécialisées nécessaires, et pour les spécialistes de l'administration ou du secteur privé, la protection NBC est un sujet marginal. La volonté de s'engager dans ce domaine est limitée.
10	NBC	Formation	La coordination nationale de la formation NBC fait défaut.	Les formations NBC se déroulent de manière décentralisée. Il n'existe pas de centre ou de plateforme où les parties intéressées pourraient obtenir des informations complètes. Divers cours ont été annulés, coûtent cher ou ne sont pas suffisamment connus. Les besoins et les déficits de formation, le manque de cours, leur financement et leur reconnaissance sont souvent peu clairs.
11	NBC	Matériel	Il manque des spécifications standardisées pour le matériel d'intervention et de protection.	L'absence de spécifications pour le matériel NBC est source de disparités au plan national, ce qui entrave l'interopérabilité. On ne sait pas très bien qui remplace le matériel obsolète (par exemple le matériel de protection NBC de la protection civile), quel matériel est nécessaire, qui le finance et qui le contrôle périodiquement. Il manque une coordination nationale sous la forme d'une con-

⁵ Attentats multiples visant les forces d'intervention se rendant sur les lieux.

Protection NBC en Suisse : état des lieux

N°	Domaine	Thème	Déficit	Description
				ception uniforme spécifiant les exigences auxquelles doit répondre le matériel spécial de protection NBC.
12	NBC	Matériel	Il manque une vue d'ensemble du matériel spécial et des prestations essentielles dans les cantons et les régions.	Il n'existe pas de vue d'ensemble du matériel spécial et des prestations de protection NBC essentielles qui sont disponibles dans les cantons et les régions et des lacunes qui existent.
13	NBC	Communication, information et alarme	Le réseau d'échange d'expertise mérite d'être amélioré.	L'échange d'expertise entre les spécialistes de différentes organisations (recherche, protection de la population, organes spécialisés, armée, etc.) mérite d'être amélioré. Le réseau présente des déficiences tant au sein des domaines N, B et C qu'entre eux. Trop peu de connaissances sont collectées ou disponibles.
14	NBC	Communication, information et alarme	Les acteurs importants de la protection NBC ne sont pas suffisamment sensibilisés à la question.	L'importance de la protection NBC est trop peu connue des acteurs clés. Il s'agit notamment des services d'urgence, des médecins et autres personnels médicaux, mais aussi des administrations cantonales. Le manque de connaissances de base de la protection NBC empêche de prendre conscience de l'importance du sujet.
15	A	Processus et conceptions	La coopération en matière de préparation à un accident nucléaire est insuffisante.	La gestion d'un accident de centrale nucléaire nécessite une coopération entre les partenaires de la protection d'urgence à tous les niveaux. Cette coopération est également importante au stade de la préparation, afin de faire accepter les principes de base et de favoriser ainsi la mise en œuvre des mesures de précaution. Ces dernières ne font pas suffisamment l'objet de vérifications auprès des partenaires de la protection d'urgence. Les lacunes identifiées lors d'exercices ne sont pas corrigées de manière assez systématique. Il manque des exercices qui couvrent également les phases ultérieures d'un accident de centrale nucléaire (phase sol).
16	A	Processus et conceptions	Les conventions de prestations relatives aux événements radiologiques devraient être révisées.	Les conventions entre les différents services fédéraux, mais aussi entre la Confédération et les cantons, sur les prestations que doivent fournir les cantons en cas d'événement radiologique (accident de CN ou attentat terroriste) ne sont pas suffisamment réglementées sur le plan légal, ni suffisamment connues et financées ou alors toutes les ressources nécessaires ne sont pas disponibles.

4.3. Constats et mesures à prendre

La comparaison avec la stratégie nationale actuelle de protection NBC montre une forte concordance entre les constats tirés par cette dernière et ceux du projet « État des lieux de la protection NBC en Suisse ». On peut tirer des déficits mentionnés les conclusions suivantes et en déduire les mesures à prendre.

I) Le potentiel d'amélioration de la protection NBC est considérable.

Les 230 déficits signalés ont d'abord été consolidés et répartis en 16 déficits prioritaires et 80 déficits secondaires. La majorité des déficits ne sont pas spécifiques à l'un des domaines N, B ou C, mais s'appliquent à la protection NBC en général.

II) Une grande partie des déficits ne sont pas nouveaux, mais les acteurs de la protection NBC restent déterminés à les combler.

Plusieurs déficits sont connus depuis des années. Ils sont accentués par l'importance croissante des événements et la complexité accrue de la protection NBC. Les acteurs restent disposés à collaborer afin d'améliorer la protection NBC, comme l'attestent d'une part le taux de réponse élevé avec des retours sincères et parfois détaillés et, d'autre part, les ateliers organisés avec la Confédération et les cantons dans le cadre du projet (annexe 4).

III) La coordination de la protection NBC en Suisse mérite d'être renforcée.

Dans le domaine de la protection NBC en Suisse, il n'existe pas d'organisation directrice qui relie les acteurs, lance les travaux, fixe les priorités, transmet les connaissances et sert de point de contact (déficit n° 2). Il manque également une coordination pour certains thèmes spécifiques (déficit n° 3). La création d'un organe de coordination national de la protection NBC pourrait créer une base de départ favorable pour corriger les déficits secondaires et vérifier les progrès. Mais la mise en place d'une coordination dans le domaine NBC n'est pas une tâche facile, comme le démontre l'échec d'initiatives passées (p. ex. la création d'un organe de direction NBC).

IV) La répartition des tâches n'est pas claire.

De nombreuses difficultés dans la protection NBC sont le résultat d'un manque de clarté de la répartition des tâches, des compétences et des responsabilités entre les acteurs (déficit n° 1). On constate souvent l'absence d'une liste précise des prestations qui énumère les acteurs, leurs tâches, leurs compétences et leurs responsabilités en fonction du type d'événement. La répartition des tâches doit être clarifiée dans la mesure du possible. Si nécessaire, il faudra créer les bases légales permettant de corriger les lacunes constatées.

V) La coopération entre les acteurs doit être améliorée.

La coopération doit être améliorée lors de l'élaboration des planifications préventives relatives aux différents dangers, notamment les accidents de centrales nucléaires (déficits n° 15 et 16) et les attentats NBC (déficit n° 8).

VI) Les échanges entre les acteurs doivent être améliorés, de même que leur interconnexion.

La suppression de la conférence sur la protection NBC dans sa forme initiale a affaibli l'échange d'expertise (déficit n° 13). Or, cet échange est crucial, car la majorité des acteurs n'ont pas de vision d'ensemble de la protection NBC et des acteurs individuels (déficit n° 14).

VII) Il faut rendre la protection NBC plus attractive pour les spécialistes.

On manque de personnel spécialisé, en particulier pour les incidents NBC complexes et de grande ampleur (déficit n° 9). Pour que des personnes compétentes issues de l'administration ou du secteur privé et disposant des connaissances nécessaires soient prêtes à s'engager, il faut rendre cet engagement plus attractif. La formation continue et les compétences doivent être reconnues et les indemnités revues.

VIII) La protection médicale NBC a besoin d'un réexamen.

La notion de « protection médicale NBC » manque de clarté dans de nombreux domaines (déficit n° 4). Le terme doit être défini clairement. Des lacunes spécifiques doivent également être identifiées et corrigées.

IX) La coopération régionale et cantonale doit être encouragée

Les différences régionales et cantonales dans les tâches de la protection civile (déficit n° 6), dans la formation (déficit n° 10) et dans le matériel (déficits n° 11 et 12) entravent la coopération entre les cantons. Cette coopération est cependant nécessaire afin de partager le fardeau en matière de travaux et de matériel, notamment en vue de la préparation aux dangers NBC dont la probabilité d'occurrence est faible. Des normes claires en matière de matériel, de formation ou de processus pourraient permettre des améliorations durables.

X) La Confédération doit assumer ses responsabilités.

Au niveau fédéral, les responsabilités NBC sont réparties entre divers organes. Les tâches et les prestations des différentes institutions ne sont pas claires (déficit n° 5). Des tâches telles que l'élaboration et la mise à jour des conceptions de base ne sont pas effectuées de manière adéquate par les organes responsables (déficit n° 7). La mise en œuvre doit être rendue plus contraignante afin que les autres acteurs, en particulier les cantons, puissent tirer profit des résultats pour leurs propres travaux.

XI) Il faut fixer des priorités sans attendre.

Il ne serait pas réaliste de vouloir éliminer une centaine de déficits en même temps, raison pour laquelle il faut établir des priorités. Les déficits fondamentaux doivent être traités en premier, car leur amélioration aura un effet positif de grande portée sur la protection NBC dans son ensemble. Quant aux déficits secondaires, ils doivent également être traités, mais à un coût raisonnable.

XII) Les améliorations doivent être entreprises dans les meilleurs délais.

Ces dernières années, la protection NBC a été analysée à plusieurs reprises et des lacunes et des déficits ont été identifiés, mais les mesures qui en découlent n'ont pas toujours été poursuivies de manière cohérente. Cependant, les acteurs de la protection NBC sont toujours très motivés pour améliorer le système. Il s'agit maintenant d'assurer la continuité, de discuter des mesures possibles sur une large base et enfin de réaliser les améliorations nécessaires.

5. Suite des travaux

La première partie du projet « État des lieux de la protection NBC en Suisse » est maintenant terminée. La deuxième phase s'enchaîne immédiatement avec pour objectif d'analyser et de pondérer les 16 déficits prioritaires identifiés et d'élaborer diverses propositions de solutions en collaboration avec les acteurs concernés. Il s'agira de déterminer ensemble la solution la plus adaptée et d'en préciser le contenu, les responsabilités, le calendrier de mise en œuvre, les ressources nécessaires, etc.

Dans cette phase, il importe d'assurer continuellement la cohérence avec la mise en œuvre actuelle de la stratégie nationale pour la protection NBC. Des consultations régulières avec la ComABC sont donc prévues.

Les déficits secondaires doivent également être traités en deuxième priorité. Pour chaque déficit, il faut désigner un acteur responsable de la mise en œuvre possédant les compétences nécessaires.

Protection NBC en Suisse : état des lieux

La deuxième phase du projet devrait s'achever au quatrième trimestre 2021. Les résultats seront à nouveau résumés dans un rapport. Tout comme le présent rapport, il servira de base à la prise de décisions par les plateformes centrales et les parties prenantes de la protection NBC en vue d'obtenir des améliorations substantielles du système. Les propositions de solutions consolidées et classées par ordre de priorité seront ensuite soumises aux organes politiques responsables.

Annexe 1 : Dangers NBC

En 2020, le Laboratoire de Spiez a mis à jour les scénarios de référence NBC en coordination avec la ComABC et a procédé à une évaluation des risques. Pour la procédure et la méthodologie, il est fait référence à l'analyse nationale des risques « Catastrophes et situations d'urgence en Suisse »⁶.

Nouvelle méthode d'évaluation de la plausibilité

Vu l'évolution de la situation mondiale en matière de sécurité, les scénarios comportant des événements délibérément provoqués (attaques, agressions) ont été réévalués. Une méthode améliorée de détermination de la plausibilité a été introduite, qui permet une évaluation des risques fondée sur des critères uniformes : le procédé Delphi impliquant des experts a été complété par une approche basée sur des indicateurs pour évaluer la plausibilité. Deux indicateurs principaux évaluent d'une part les intentions et les capacités des auteurs et, d'autre part, la faisabilité opérationnelle et technique du scénario. Des sous-indicateurs munis de critères d'évaluation définis sont attribués à ces deux indicateurs principaux. Cette méthode a été développée en collaboration avec le Service de renseignement de la Confédération (SRC) et l'Office fédéral de la police (fedpol).

Nouveaux scénarios

Trois nouveaux scénarios ont été inclus dans la mise à jour des scénarios de référence NBC :

- En collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), un scénario a été élaboré pour une épidémie due à une **maladie d'origine alimentaire**. Le scénario décrit l'apparition d'une infection entérohémorragique agressive à *Escherichia coli* (EHEC) en Suisse et dans les pays voisins, avec environ 2150 affections attribuables à l'épidémie. Le déroulement et l'évaluation des dommages du scénario sont basés sur l'épidémie d'EHEC de 2011 en Allemagne.
- Le scénario **Ebola en Suisse** décrit l'occurrence des infections au virus Ebola en Suisse et montre que même un nombre à un chiffre de patients atteints d'Ebola dans les hôpitaux suisses peut entraîner une pénurie d'infrastructures, de lits et de personnel spécialisé dans les unités de soins intensifs, avec des répercussions sur les soins ambulatoires et hospitaliers.
- Le scénario d'un **attentat au moyen d'un agent C non volatil** (Novichok) se fonde sur l'attentat visant l'agent double Sergueï Skripal. Pour les forces d'intervention, la difficulté particulière posée par le scénario réside dans l'identification rapide de l'empoisonnement, le traitement médical d'urgence et la prévention de la propagation des toxines. Les attentats au moyen d'agents de guerre C non volatils posent de nouvelles et très grandes exigences en matière de gestion des incidents et présentent un grand potentiel de dommages.

Scénario de référence NBC Pandémie de grippe et COVID-19

Comme dans l'édition 2015, c'est la pandémie de grippe qui représente le plus grand risque de tous les scénarios NBC dans la révision 2020. Bien que le déroulement de la pandémie de COVID-19 diffère de celui de la pandémie décrite dans le scénario (par exemple, en ce qui concerne la disponibilité des vaccins), ce dernier fournit toujours une base utile pour la planification préventive car les problèmes indépendants du type de pathogène, tels que la surcharge du système de santé, les mesures de quarantaine, les conséquences économiques, les pénuries d'approvisionnement ou les restrictions dans les transports publics y figurent déjà.

⁶ Office fédéral de la protection de la population (OFPP), Catastrophes et situations d'urgence en Suisse 2020 : À quels risques la Suisse est-elle exposée ? Berne, novembre 2020

Protection NBC en Suisse : état des lieux

Cependant, l'expérience de la pandémie de COVID-19 suggère que l'impact économique d'un tel événement a été sous-estimé. Cette pandémie n'étant pas encore arrivée à son terme au moment de l'analyse des risques, on a renoncé à adapter le scénario et à réévaluer le risque dans le cadre de la révision 2020. Les résultats seront pris en compte lors de la prochaine révision.

Diagrammes

Les risques et la plausibilité des scénarios de référence NBC sont représentés dans les figures 2 et 3⁷.

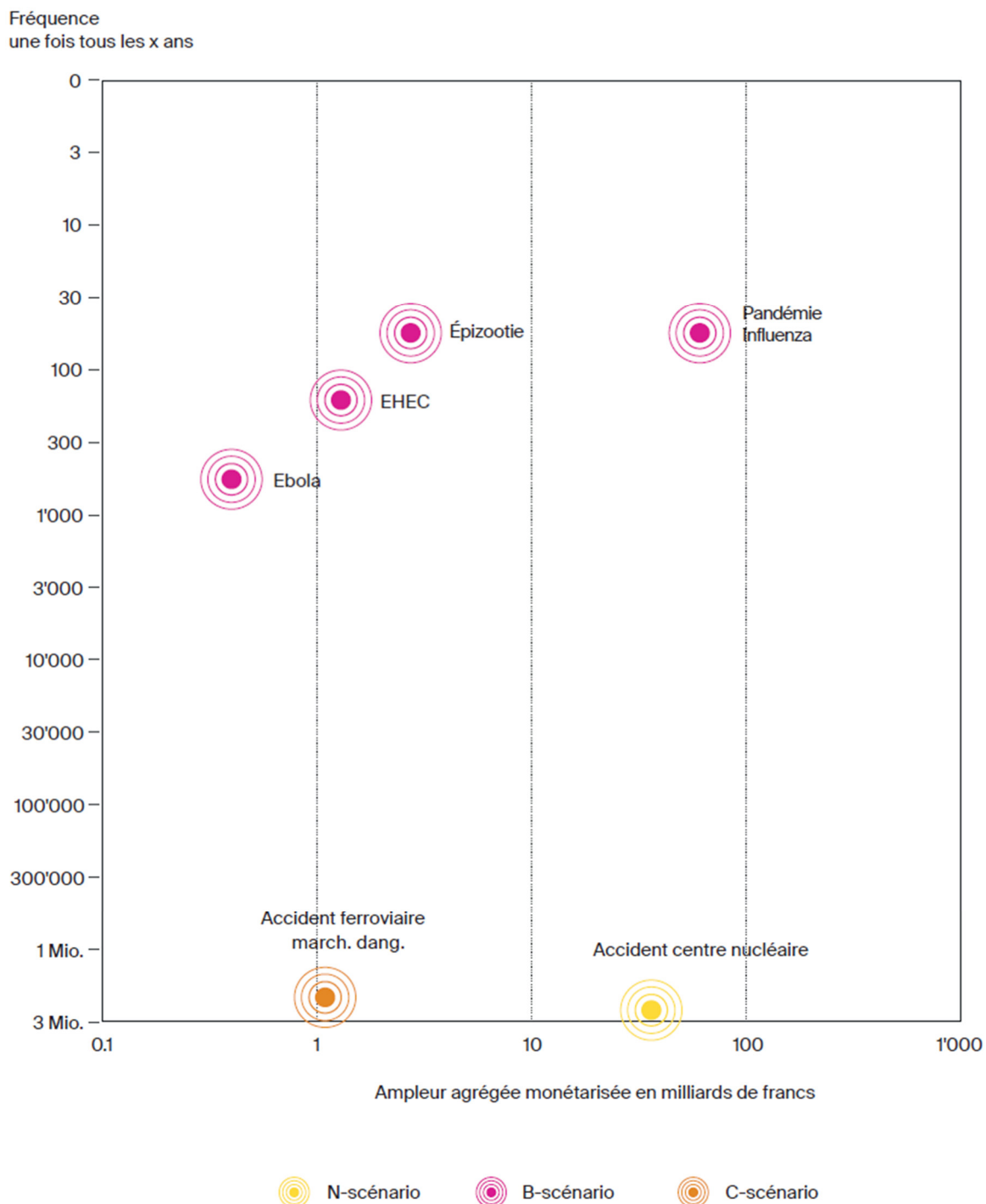


Figure 2 : Diagramme des risques, ampleur des dommages et fréquence des dangers NBC

⁷ Les scénarios pour Ebola, EHEC et Novichok étant encore en cours de finalisation, on a utilisé des valeurs provisoires dans les diagrammes à des fins d'illustration.

Protection NBC en Suisse : état des lieux

Classes de
Plausibilité

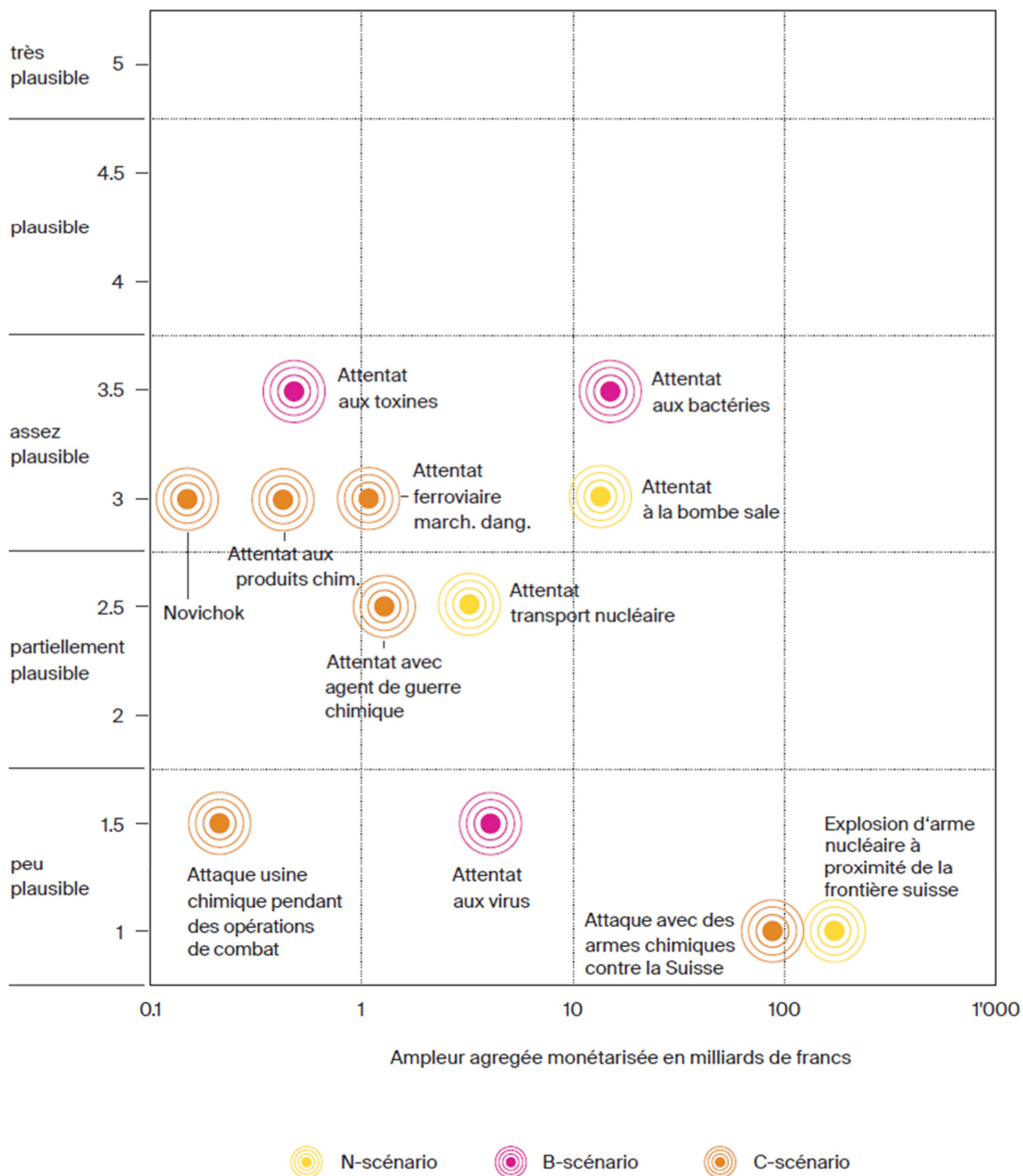


Figure 3 : Diagramme des dommages et de la plausibilité des menaces NBC

Autres informations

On trouvera de plus amples informations dans le rapport sur les scénarios de référence NBC, qui sera publié dans le courant de l'année 2021.

Annexe 2 : Les acteurs

Cette annexe contient une liste complète des acteurs qui jouent un rôle dans la protection NBC en Suisse (état en novembre 2019). Ils sont répartis ci-dessous en plusieurs catégories :

- commissions spécialisées
- comités d'experts sectoriels et plateformes de coordination
- instituts, centres de compétence et unités analytiques spécialisées
- organisations d'intervention
- défense NBC

Légende :

N, B, et C désignent les différents domaines de la protection NBC.

D (« Divers ») désigne des organisations actives en premier lieu dans les domaines suivants :

- protection de la population
- police et justice
- sapeurs-pompiers
- santé publique
- protection civile
- armée
- météorologie
- dangers naturels
- transports

Lorsque cela était possible, la traduction officielle des noms des organes ou plates-formes listés est donnée. Lorsque aucune traduction officielle n'est connue le nom original est donné.

Organes et plates-formes exclusivement spécialisés dans le domaine NBC

Nom	Domaine	Fonction
Commission fédérale pour la protection ABC (ComABC)	N, B, C	Commission consultative du Conseil fédéral
Plate-forme intercantonale de coordination ABC (PCABC)	N, B, C	Plate-forme de coordination

Organes et plates-formes investis de tâches dans un domaine partiel de la protection NBC

Nom	Domaine	Fonction
Inspectorat fédéral de sécurité nucléaire (IFSN)	N	Autorité de surveillance
État-major fédéral Protection de la population : élément de planification, conférence des directeurs, secrétariat (EMFP)	N, B, C	Coordination, planification, préparation
Réseau chimie de la Confédération (FVC-Bund)	C	Plate-forme de coordination (interne à la confédération)
Défense NBC médicale de l'armée	N, B, C	Bases scientifiques, planification stratégique, instruction

Protection NBC en Suisse : état des lieux

Nom	Domaine	Fonction
Organe de coordination de la loi sur les épidémies (OrCo LEp)	B	Plate-forme de coordination
Comité de coordination du Réseau des laboratoires régionaux (CoCo RLR)	B	Plate-forme de coordination
Plate-forme de coordination pour l'exécution du droit en matière de produits chimiques (KPVC)	C	Plate-forme de coordination
Arbeitsgruppe Infobeauftragte Notfallschutz KKW (AG Info Notfallschutz KKW)	N	Plate-forme de coordination
Groupe des partenaires nucléaires Suisse (GNP)	N	Plate-forme d'échange / d'information
Commission fédérale pour les vaccinations (CFV)	B	Commission consultative du Conseil fédéral
Commission fédérale pour la préparation et la gestion en cas de pandémie (CFP)	B	Commission consultative du Conseil fédéral
Commission fédérale d'experts pour la sécurité biologique (CFSB)	B	Commission consultative du Conseil fédéral
Commission fédérale de radioprotection (CPR)	N	Commission consultative du Conseil fédéral
Commission fédérale de sécurité nucléaire (CSN)	N	Commission consultative du Conseil fédéral
Groupe de travail de l'organisation de prélèvement et de mesure (AGr MO)	N	Plate-forme de coordination
Groupe de travail TETRA M&P (fedpol)	N, B, C	Plate-forme de coordination, préparation

Centres de compétences et services d'analyse spécialisés

Nom	Domaine	Fonction
Laboratoire Spiez	N, B, C	Institut suisse de protection ABC (Laboratoire fédéral)
Centre national de référence pour l'anthrax (NANT)	B	Centre national de référence (Laboratoire fédéral)
Centre national de référence pour les maladies transmises par les tiques (CNRT)	B	Centre national de référence (Laboratoire fédéral)
Institut de virologie et d'immunologie (IVI)	B	Laboratoire national de référence pour le diagnostic, la surveillance et le contrôle des épizooties hautement contagieuses
Agroscope	B	Centre de compétence de la Confédération pour la recherche agronomique
Paul Scherrer Institut (PSI)	N	Centre de compétence de la Confédération dans le domaine des EPF
Section Radioactivité de l'environnement (URA) (OFSP)	N	Service d'analyse spécialisé de la Confédération
Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), Division Évaluation des risques, secteur Laboratoires	B	Service d'analyse spécialisé de la Confédération
Réseau des laboratoires régionaux (RLR)	B	Réseau de compétence commun Confédération-Cantons
Laboratoire régional OUEST	B	Service d'analyse spécialisé

Protection NBC en Suisse : état des lieux

Nom	Domaine	Fonction
Laboratoire régional NORD	B	Gemeinsames Kompetenzzentrum Bund-Kantone
Laboratoire régional CENTRE OUEST	B	Service d'analyse spécialisé
Regionallabor ZENTRUM OST	B	Service d'analyse spécialisé
Regionallabor OST	B	Service d'analyse spécialisé
Regionallabor SÜD	B	Service d'analyse spécialisé
Kantonale Laboratorien / Kantonschemiker	(N), B, (C)	Service d'analyse spécialisé
Centre national de référence pour les bactéries entéro-pathogènes et listéries (NENT), Université de Zurich	B	Centre national de référence
Centre national de référence pour la détection précoce des résistances émergentes aux antibiotiques (NARA), Université de Fribourg	B	Centre national de référence, service d'analyse spécialisé
Centre national de référence pour les rétrovirus (NZR), Université de Zurich	B	Centre national de référence
Centre national de référence pour les mycobactéries mycobactéries (NZM), Université de Zurich	B	Centre national de référence
Centre national de référence pour poliomyélite (NZPo), Université de Bâle	B	Centre national de référence
Centre national de référence pour les pneumocoques invasives (NZPn), Université de Berne	B	Centre national de référence
Centre suisse de la rage (Centre national de référence et laboratoire d'analyse de la rage), Institut de virologie et immunologie, Berne	B	Centre national de référence
Institut de parasitologie (IPA), faculté-vetsuisse, Université de Berne	B	Centre national de référence pour les épizooties
Institut de parasitologie, faculté-vetsuisse, Université de Zurich	B	Centre national de référence pour les épizooties
Institut de bactériologie vétérinaire, faculté-vetsuisse, Université de Zurich	B	Centre national de référence pour les épizooties
Institut de bactériologie vétérinaire, division maladies de la volaille, faculté-vetsuisse, Université de Zurich	B	Centre national de référence pour les épizooties
Institut de pathologie vétérinaire, faculté-vetsuisse, Université de Zurich	B	Centre national de référence pour les épizooties
Institut de virologie, faculté-vetsuisse, Université de Zurich	B	Centre national de référence pour les épizooties
NeuroCenter, département de recherche expérimentale clinique et VPHI, faculté-vetsuisse, Université de Berne	B	Centre national de référence pour les épizooties
Centre de médecine des animaux sauvages et des poissons, département des maladies infectieuses et de pathobiologie (DIP)	B	Centre national de référence pour les épizooties
Institut de bactériologie vétérinaire, division ZOBA, faculté-vetsuisse, Université de Berne	B	Centre national de référence pour les épizooties
Institut de Radiophysique Appliquée (IRA)	N	Centre de compétence du canton de Vaud
Institut des maladies infectieuses (IFIK)	B	Service d'analyse spécialisé
Laboratoires diagnostiques reconnus selon art. 312 OFE:	B	Laboratoires de diagnostic reconnus selon. art. 312 OFE

Protection NBC en Suisse : état des lieux

Nom	Domaine	Fonction
- Amt für Lebensmittelsicherheit und Tiergesundheit Graubünden - IDEXX Diavet Labor AG - Labor-zentral.ch, AG für vet. med. Diagnostik - Service de la consommation et des affaires vétérinaire – Laboratoire vétérinaire, Institut Galli-Valerio - Service de la sécurité et des affaires vétérinaire SAAV, Laboratoire Biologie Vétérinaire - Service de la Consommation et des Affaires Vétérinaire – Laboratoire vétérinaire cantonal de Neuchâtel - Servizio di Microbiologia EOLAB - Zentrum für Labormedizin (ZLM), Veterinärmedizinische Abteilung		
Tox Info Suisse	C	Service d'information officiel Suisse pour toutes les questions en lien avec les intoxications
Swiss Centre for Applied Human Toxicology (SCAHT)	C	Centre de compétence (Tiers)
Centre national de référence pour les infections virales émergentes (CRIVE), HUG	B	Centre national de référence
Service des maladies infectieuses, HUG	B	Centre de compétence (Tiers)
Centre national de référence de l'influenza (CNRI), HUG	B	Centre national de référence
Centre national de référence pour la rougeole et la rubéole (CNRRR), HUG	B	Centre national de référence
Centre national de référence des méningocoques (CNRM), HUG	B	Centre national de référence
Laboratoire de bactériologie, HUG	B	Service d'analyse spécialisé
Centre National de Référence pour Legionella (CNRL), Ente Ospedaliero Cantonale, Bellinzona	B	Centre national de référence
Centre national de référence pour les maladies humaines à prions (NRPE), Hôpital universitaire de Zurich	B	Centre national de référence
Centre national de référence pour les parasitoses importées (NZIP), Schweizerisches Tropen- und Public Health Institut*	B	Centre national de référence
Cliniques pour les maladies infectieuses des hôpitaux universitaires et d'autres hôpitaux	B	Service d'analyse spécialisé
Prestataires de formations dans la protection NBC	N, B, C	Centre de compétence (Tiers)

Organisations d'intervention

Nom	Domaine	Fonction
Compagnie d'engagement de défense NBC (cp eng déf NBC)	N, B, C	Intervention
Laboratoire de défense NBC 1 (lab déf NBC 1)	N, B, C	Intervention
Bataillon de défense NBC 10 (bat déf NBC 10)	N, B, C	Intervention
Equipe d'intervention du DDPS (EEVBS)		
- A-EEVBS - B-EEVBS - C-EEVBS	N, B, C	Intervention

Protection NBC en Suisse : état des lieux

Centrale d'engagement de fedpol	N, B, C	Intervention
Commandement des Opérations (Cdmt Op)	N, B, C	Intervention
Soutien cantonal de mesures de la CENAL (SCAM CENAL)	N	Intervention
Organisation de prélèvement et de mesure (MO)	N	Intervention
Sapeurs-pompiers incl. unités spécialisées NBC	N, B, C	Intervention
Polices	N, B, C	Intervention
Protection civile (PCi)	N, B, C	Intervention
Ambulances et premiers secours	N, B, C	Intervention
Hôpitaux incl. hôpitaux de décontamination	N, B, C	Intervention
Centrales nucléaires (Organisations d'urgence et sapeurs-pompiers d'entreprise)	N	Intervention

Unités de sapeurs-pompiers spécialisées NBC

Nom (langue d'origine)	Canton	Domaine
B-Chemiewehr DSM, Sisseln	AG	B, C
B-Chemiewehr DOTTIKON ES	AG	B, C
Chemiewehr Siegfried AG Zofingen	AG	C
Strahlenwehr PSI Villigen	AG	N
Betriebsfeuerwehr KKW Beznau	AG	N, C
Betriebsfeuerwehr KKW Leibstadt	AG	N
IFRB, Pratteln	BL	N, B, C
IFRB, MuttENZ	BL	N, B, C
Berufsfeuerwehr Basel	BS	N, B, C
Werkfeuerwehr Roche	BS	N, B, C
Sonderstützpunkt ABC Biel-Bienne	BE	N, B, C
Sonderstützpunkt ABC Bern	BE	N, B, C
Sonderstützpunkt ABC Langenthal	BE	N, B, C
Sonderstützpunkt ABC Thun	BE	N, B, C
Betriebsfeuerwehr KKW Mühleberg	BE	N
Stützpunkt Freiburg	FR	N, B, C
Stützpunkt Gruyere	FR	C
Stützpunkt Murten	FR	C
Strahlenschutzgruppe Stützpunkt Vaduz	FL	N
Service d'incendie et de secours - Centre de renfort cantonal	GE	N, B, C
Kantonaler Stützpunkt Glarus (Feuerwehr Glarus)	GL	B, C
Kantonsstützpunkt Ems-Chemie	GR	N, B, C
Stützpunkt St. Moritz	GR	C
Stützpunkt CPBM	GR	C
Stützpunkt Landquart	GR	C
Stützpunkt Scuol	GR	C
Stützpunkt Davos	GR	C
Stützpunkt Disentis	GR	C
Stützpunkt Thusis	GR	C
Stützpunkt Poschiavo	GR	C

Protection NBC en Suisse : état des lieux

Nom (langue d'origine)	Canton	Domaine
Centre de Renfort 'Incendie et de Secours de Delémont CRISD, via l'unité du GIAC	JU	N, B, C
Feuerwehr Stadt Luzern / Stützpunkt Zentralschweiz	LU	N
Feuerwehr Emmen	LU	C
DPSX SIS Chaux-de-Fonds	NE	N, B, C
DPSX SCS Neuchâtel	NE	N, B, C
Chemiewehr Sarnen	OW	C
Chemiewehr Schaffhausen	SH	C
Stützpunkt Schwyz	SZ	C
Stützpunkt Pfäffikon	SZ	C
Betriebsfeuerwehr KKG Gösgen	SO	N
Feuerwehr Solothurn	SO	B, C
Feuerwehr Olten	SO	B, C
Feuerwehr Breitenbach	SO	B, C
Feuerwehr Rapperswil	SG	C
Feuerwehr Buchs	SG	C
Feuerwehr St. Gallen	SG	C
Feuerwehr Rorschach	SG	C
Centro di difesa cantonale ABC Bellinzona	TI	N, B, C
Centro di difesa cantonale ABC Lugano	TI	N, B, C
Centro di difesa di primo intervento NFTA GBG	TI	C
Centro di difesa di primo intervento chimico	TI	C
Chemiewehr Thurgau	TG	C
Chemiewehr Uri	UR	N, B, C
Strahlenwehr ZCH	UR	N
SDIS Lausanne-Epalignes	VD	N, B, C
SDIS Pays d'en-Haut	VD	B, C
SDIS Nyon-Dôle	VD	B, C
SDIS Chablais	VD	B, C
SDIS Vallée de Joux	VD	B, C
SDIS Riviera	VD	B, C
SDIS régional Nord vaudois	VD	B, C
SDIS de la Broye-Vully	VD	B, C
Betriebsfeuerwehr CIMO	VS	N, B, C
Betriebsfeuerwehr Lonza	VS	N, B, C
Stützpunkt Zug	ZG	C
Schutz & Rettung Zürich	ZH	N, B, C
Schutz & Intervention Winterthur	ZH	N, B, C
Stützpunkt Meilen	ZH	C
Stützpunkt Dielsdorf	ZH	C
Umpumpkett Kanton Zürich	ZH	C
Strahlenwehr Kanton Zürich	ZH	N

Protection NBC en Suisse : état des lieux

Autres acteurs et organisations jouant un rôle important dans la protection NBC

Nom	Domaine	Fonction
Service météorologique coordonné	D	Plate-forme de coordination
Comité de direction Intervention dangers naturels (LAINAT)	D	Plate-forme de coordination
EAWAG	B, C, D	Institut de recherche fédéral
Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)	B	Office fédéral
Office fédéral de l'agriculture (OFAG)	N, B, C	Office fédéral
Office fédéral de la protection de la population (OFPP)	D	Office fédéral
Office fédéral de la police (fedpol)	D	Office fédéral
Office fédéral de la santé publique (OFSP)	D	Office fédéral
Ministère public de la Confédération (MPC)	D	Chargé d'enquêter sur les délits relevant de la juridiction fédérale
Division Sécurité Internationale du DFAE	D	Coordination, surveillance
Armée	D	Défense, soutien subsidiaire
Pharmacie de l'armée (PharmA)	D	Approvisionnement, bases scientifiques
Service vétérinaire de l'Armée	B	Application de l'observation du droit fédéral dans certains secteurs de l'armée (Epizooties, sécurité alimentaire)
Office fédéral de l'énergie (OFEN)	N	Office fédéral
Office fédéral de météorologie et de climatologie (MétéoSuisse)	D	Office fédéral
Office fédéral du développement territorial (ARE)	D	Office fédéral
Office fédéral de l'armement (armasuisse)	D	Office fédéral
Office fédéral des routes (OFROU)	D	Office fédéral
Office fédéral de l'environnement (OFEV)	D	Office fédéral
Office fédéral des transports (OFT)	D	Office fédéral
Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE)	D	Office fédéral
Chancellerie fédérale (ChF)	D	Communication, information, soutien à la conduite pour le Conseil fédéral
Conseil fédéral (CF)	D	Conduite politique
Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)	D	Département fédéral
Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)	D	Département fédéral
Administration fédérale des douanes (AFD)	D	Surveillance et intervention
Organe commun de notification des produits chimiques	C	Organe pour les notifications et les homologations
Service sanitaire coordonné (SSC)	D	Coordination de l'approvisionnement sanitaire
Coordination des transports dans l'éventualité d'événements (CTE)	D	Coordination des organes civils et militaires dans le domaine des transports
Base logistique de l'armée (BLA)	D	Approvisionnement et gestion de matériel

Protection NBC en Suisse : état des lieux

Nom	Domaine	Fonction
Medical Intelligence de l'Armée (MEDINTEL)	D	Recherche d'information, détection précoce, information, service de renseignement
Renseignement militaire (RM)	D	Noyau professionnel du SRA à l'échelon du commandement de l'armée
Service de renseignement de la Confédération (SRC)	D	Prévention et appréciation de la situation
Centrale nationale d'alarme (CENAL)	D	Assure la vue d'ensemble de toute situation ayant trait à la protection de la population
Gestion fédérale des ressources resp. centre national des opérations et de la coordination (ResMaB bzw. NOCC)	D	Approvisionnement, coordination
Institut suisse des produits thérapeutiques (Swissmedic)	B	Approvisionnement, autorisation de mise sur le marché
Corps suisse d'aide humanitaire (CSA) (DEZA HH SKH)	D	Engagements à l'étranger, conseil
Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)	D	Secrétariat d'État
Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)	D	Secrétariat d'État
Centre de compétences pour la médecine militaire et de catastrophe (Cen comp MMC)	D	Centre de compétences
Centre de formation en psychiatrie de catastrophe et de guerre (CFPCG)	D	Centre de compétences
Association des médecins cantonaux de Suisse (AMCS)	D	Plate-forme der coordination
Organe sanitaire de coordination (incl. état-major noyau) (OSANC)	D	Plate-forme der coordination
Association suisse des professionnels de la protection des eaux (avec ces cinq centres de compétences) (VSA)	D	Réseau de compétence commun Confédération-Cantons
Réseau national de sécurité (RNS)	D	Plate-forme de coordination
Forensisches Institut Zürich (FOR)	D	Organe central de forensique
Organe directeur de la Coordination des transports dans l'éventualité d'événements (OD CTE)	D	Organe de conduite
Conférence de direction du SSC	D	Organe de conseil du mandataire du SSC
Organes et offices cantonaux (Médecins cantonaux et responsables SSC cantonaux, pharmaciens cantonaux, vétérinaires cantonaux, etc.)	D	Unités administratives
Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)	D	Plate-forme de coordination
Conférence des commandants des polices cantonales (CCPCS)	D	Plate-forme de coordination
Conférence suisse des directeurs de la santé (CDS)	D	Plate-forme de coordination
Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS)	D	Plate-forme de coordination

Protection NBC en Suisse : état des lieux

Nom	Domaine	Fonction
Conférence des responsables cantonaux des affaires militaires, de la protection de la population et de la protection civile (CRMPPCi)	D	Plate-forme de coordination
Coordination Suisse des Sapeurs-pompiers (CSSP)	D	Plate-forme de coordination
Lab'Eaux	D	Réseau de compétence des laboratoires cantonaux de protection des eaux et de l'environnement
Etat-major de conduite cantonal / Organe de conduite cantonal (EMCC)	D	Conduite, intervention
Swiss Center for Rescue, Emergency and Disaster Medicine (SCRED)	D	Centre de compétence médical
Chirurgie de guerre et de catastrophe, HUG	D	Centre de compétence médical
Centre spécialisé de pharmacie d'urgence et de catastrophe	D	Centre de compétence médical
Centre de formation médecine de catastrophe (CEFOCA), CHUV	D	Centre de compétence médical
Plate-forme nationale «Dangers naturels» (PLANAT)	D	Commission consultative du Conseil fédéral
Centre suisse pour le contrôle de l'Antibiorésistance (ANRESIS)	B	Bases scientifique, contrôles
Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) et ses partenaires	D	Organe d'information et de coordination
SUVA	D	Assurance obligatoire contre les accidents et les maladies professionnelles, centre de compétence
Associations	D	

Annexe 3 : Bases juridiques

On trouvera ci-après une liste exhaustive des bases juridiques relatives à la protection NBC. Les bases revêtant une signification particulière sont mises en évidence.

Nr.	Nom	SR-Code	Domaine
1	Constitution fédérale de la Confédération suisse	SR 101	Général
2	Code pénal suisse	SR 311.0	Général
3	Code pénal militaire (CPM)	SR 321.0	Général
4	Ordonnance sur la météorologie et la climatologie (OMét)	SR 429.11	Général
5	Ordonnance sur le Service sanitaire coordonné (OSSC)	SR 501.31	Général
6	Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (Loi sur l'armée, LAAM)	SR 510.10	Général
7	Ordonnance relative à l'état-major Centrale nationale d'alarme du Conseil fédéral (OEMCN)	SR 513.12	Général
8	Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi)	SR 520.1	Général
9	Ordonnance sur la protection civile (OPCi)	SR 520.11	Général
10	Ordonnance sur la protection de la population (OProP)	SR 520.12	Général
11	Ordonnance réglant la coordination du service météorologique	SR 520.13	Général
12	Ordonnance sur la coordination des transports dans l'éventualité d'événements (OCTE)	SR 520.16	Général
13	Ordonnance sur l'État-major fédéral Protection de la population (OEMFP)	SR 520.17	Général
14	Loi fédérale sur l'approvisionnement économique du pays (Loi sur l'approvisionnement du pays, LAP)	SR 531	Général
15	Ordonnance sur l'approvisionnement économique du pays (OAEP)	SR 531.11	Général
16	Ordonnance sur le stockage obligatoire de médicaments	SR 531.215.31	Général
17	Ordonnance sur le bureau de notification pour les médicaments vitaux à usage humain	SR 531.215.32	Général
18	Ordonnance sur les douanes (OD)	SR 631.01	Général
19	Ordonnance relative au transport des marchandises dangereuses par route (SDR)	SR 741.621	Général
20	Loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF)	SR 742.101	Général
21	Ordonnance du DETEC sur la participation des gestionnaires d'infrastructure aux frais de mise à disposition des services d'intervention sur les installations ferroviaires (OFSI)	SR 742.162	Général
22	Loi fédérale sur le transport de marchandises par des entreprises de chemin de fer ou de navigation (Loi sur le transport de marchandises, LTM)	SR 742.41	Général
23	Ordonnance sur le transport de marchandises par des entreprises de chemin de fer et de navigation (Ordonnance sur le transport de marchandises, OTM)	SR 742.411	Général
24	Loi sur le transport de voyageurs (LTV)	SR 745.1	Général
25	Ordonnance sur les bonnes pratiques de laboratoire (OBPL)	SR 813.112.1	Général

Protection NBC en Suisse : état des lieux

Nr.	Nom	SR-Code	Domaine
26	Loi fédérale sur la protection de l'environnement (Loi sur la protection de l'environnement, LPE)	SR 814.01	Général
27	Ordonnance relative à l'étude de l'impact sur l'environnement (OEIE)	SR 814.011	Général
28	Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (Ordonnance sur les accidents majeurs, OPAM)	SR 814.012	Général
29	Ordonnance sur le registre des rejets de polluants et des transferts de déchets et de polluants dans les eaux usées (OR RTP)	SR 814.017	Général
30	Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux)	SR 814.20	Général
31	Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux)	SR 814.201	Général
32	Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les déchets, OLED)	SR 814.600	Général
33	Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD)	SR 814.610	Général
34	Ordonnance concernant les listes pour les mouvements de déchets	SR 814.610.1	Général
35	Ordonnance du DFI sur les teneurs maximales en contaminants (Ordonnance sur les contaminants, OCont)	SR 817.022.15	Général
36	Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA)	SR 832.30	Général
37	Loi fédérale sur la sécurité des produits (LSPro)	SR 930.11	Général
38	Ordonnance sur la sécurité des produits (OSPro)	SR 930.111	Général
39	Ordonnance du DEFR sur l'exécution de la surveillance du marché conformément à la section 5 de l'ordonnance sur la sécurité des produits (OComp-OSPro)	SR 930.11.5	Général
40	Ordonnance sur la sécurité des équipements de protection individuelle (Ordonnance sur les EPI, OEPI)	SR 930.115	Général
41	Ordonnance sur la sécurité des appareils à gaz (Ordonnance sur les appareils à gaz, OAG)	SR 930.116	Général
42	Loi fédérale sur la métrologie (LMétr)	SR 941.20	Général
43	Ordonnance sur les instruments de mesure (OIMes)	SR 941.210	Général
44	Loi fédérale sur les substances explosibles (Loi sur les explosifs, LExpl)	SR 941.41	Général
45	Ordonnance sur les substances explosibles (Ordonnance sur les explosifs, OExpl)	SR 941.411	Général
46	Loi fédérale sur le contrôle des biens utilisables à des fins civiles et militaires, des biens militaires spécifiques et des biens stratégiques (Loi sur le contrôle des biens, LCB)	SR 946.202	Général
47	Ordonnance sur le contrôle des biens utilisables à des fins civiles et militaires, des biens militaires spécifiques et des biens stratégiques (Ordonnance sur le contrôle des biens, OCB)	SR 946.202.1	Général
48	Ordonnance sur l'aide en cas de catastrophe à l'étranger (OACata)	SR 974.03	Général
49	Acte d'institution de la Commission fédérale pour la protection ABC ComABC	--	Général
50	Ordonnance sur la garantie de l'approvisionnement en eau potable lors d'une pénurie grave (OAP)	SR 531.32	Général
51	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)	SR 0.741.621	Général

Protection NBC en Suisse : état des lieux

Nr.	Nom	SR-Code	Domaine
52	Convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime	SR 0.747.71	Général
53	Protocole de 2005 relatif à la Convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime	SR 0.747.712	Général
54	Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international	SR 0.748.410	Général
55	Convention sur la répression des actes illicites dirigés contre l'aviation civile internationale	SR 0.748.710.5	Général
56	Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination	SR 0.814.05	Général
57	Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo)	SR 0.814.06	Général
58	Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets	SR 0.814.287	Général
59	Arrangement international concernant le transport des corps	SR 0.818.61	Général
60	Loi sur l'énergie nucléaire (LEnu)	SR 732.1	A
61	Ordonnance sur l'énergie nucléaire (OENu)	SR 732.11	A
62	Ordonnance sur l'application de garanties	SR 732.12	A
63	Ordonnance sur les récipients et conduites classés pour la sécurité des installations nucléaires (ORCSN)	SR 732.13	A
64	Ordonnance sur les qualifications du personnel des installations nucléaires (OQPN)	SR 732.143.1	A
65	Ordonnance sur la Commission fédérale de sécurité nucléaire (OCSN)	SR 732.16	A
66	Acte d'institution de la Commission fédérale de sécurité nucléaire CSN	--	A
67	Loi sur l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (LIFSN)	SR 732.2	A
68	Ordonnance sur l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (OIFSN)	SR 732.21	A
69	Ordonnance sur la protection en cas d'urgence au voisinage des installations nucléaires (Ordonnance sur la protection d'urgence, OPU)	SR 732.33	A
70	Loi sur la responsabilité civile en matière nucléaire (LRCN)	SR 732.44	A
71	Loi sur la radioprotection (LRaP)	SR 814.50	A
72	Ordonnance sur la radioprotection (ORaP)	SR 814.501	A
73	Ordonnance sur les formations, les formations continues et les activités autorisées en matière de radioprotection (Ordonnance sur la formation en radioprotection)	SR 814.501.261	A
74	Ordonnance du DFI sur la dosimétrie individuelle et la dosimétrie de l'environnement (Ordonnance sur la dosimétrie)	SR 814.501.43	A
75	Ordonnance concernant la radioprotection applicable aux installations non médicales de production de radiation ionisantes (ORIn)	SR 814.501.51	A
76	Ordonnance sur l'utilisation de sources radioactives scellées en médecine (OSRM)	SR 814.501.512	A
77	Ordonnance sur la radioprotection s'appliquant aux accélérateurs de particules utilisés à des fins médicales (Ordonnance sur les accélérateurs, OrAc)	SR 814.501.513	A

Protection NBC en Suisse : état des lieux

Nr.	Nom	SR-Code	Domaine
78	Ordonnance sur la distribution de comprimés d'iode à la population (Ordonnance sur les comprimés d'iode)	SR 814.52	A
79	Ordonnance concernant la radioprotection applicable aux systèmes radiologiques à usage médical (Ordonnance sur les rayons X, OrX)	SR 814.542.1	A
80	Ordonnance sur l'utilisation des matières radioactives (OUMR)	SR 814.554	A
81	Ordonnance sur les instruments de mesure des rayonnements ionisants (OIMRI)	SR 941.210.5	A
82	Acte d'institution de la Commission fédérale de radioprotection (CPR)	--	A
83	Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire Conclue à New York le 13 avril 2005	SR 0.353.23	A
84	Accord de coopération entre la Confédération suisse et la Communauté européenne de l'énergie atomique dans le domaine de la radioprotection Conclu à Bruxelles le 31 mai 1994	SR 0.424.17	A
85	Convention sur la sûreté nucléaire	SR 0.732.020	A
86	Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs	SR 0.732.11	A
87	Accord entre le Gouvernement de la Confédération suisse et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne sur l'information mutuelle lors de la construction et de l'exploitation d'installations nucléaires proches de la frontière	SR 0.732.211.36	A
88	Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire Conclue à Vienne le 26 septembre 1986	SR 0.732.321.1	A
89	Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique Conclue à Vienne le 26 septembre 1986	SR 0.732.321.2	A
90	Accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République d'Autriche sur l'échange rapide d'informations dans le domaine de la sécurité nucléaire et de la radioprotection («Accord sur l'information nucléaire» Suisse – Autriche) Conclu le 19 mars 1999	SR 0.732.321.63	A
91	Accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République italienne sur l'échange rapide d'informations en cas d'accident nucléaire Conclu le 15 décembre 1989	SR 0.732.324.54	A
92	Echange de lettres du 30 novembre 1989 entre la Suisse et la France relatif à la création d'une «Commission mixte franco-suisse de sûreté nucléaire»	SR 0.732.934.93	A
93	Convention n° 115 concernant la protection des travailleurs contre les radiations ionisantes	SR 0.814.502.1	A
94	Accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la Principauté de Liechtenstein concernant la collaboration dans le domaine de la radioprotection Conclu le 14 septembre 2010	SR 0.814.515.141	A
95	Accord entre le Conseil fédéral suisse, le Gouvernement de la République française, et l'Organisation européenne pour	SR 0.814.592.2	A

Protection NBC en Suisse : état des lieux

Nr.	Nom	SR-Code	Domaine
	la Recherche nucléaire relatif à la Protection contre les rayonnements ionisants et à la Sûreté des Installations de l'Organisation européenne pour la Recherche nucléaire Conclu le 15 novembre 2010		
96	Ordonnance sur la Commission fédérale d'experts pour la sécurité biologique	SR 172.327.8	B
97	Ordonnance concernant la mise sur le marché et l'utilisation des produits biocides (Ordonnance sur les produits biocides, OPBio)	SR 813.12	B
98	Loi fédérale sur l'application du génie génétique au domaine non humain (Loi sur le génie génétique, LGG)	SR 814.91	B
99	Ordonnance sur l'utilisation d'organismes dans l'environnement (Ordonnance sur la dissémination dans l'environnement, ODE)	SR 814.911	B
100	Ordonnance sur l'utilisation des organismes en milieu confiné (Ordonnance sur l'utilisation confinée, OUC)	SR 814.912	B
101	Ordonnance sur les mouvements transfrontières des organismes génétiquement modifiés (Ordonnance de Cartagena, OCart)	SR 814.912.21	B
102	Loi fédérale sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme (Loi sur les épidémies, LEp)	SR 818.101	B
103	Ordonnance sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme (Ordonnance sur les épidémies, OEp)	SR 818.101.1	B
104	Ordonnance sur la déclaration d'observations en rapport avec les maladies transmissibles de l'homme	SR 818.101.126	B
105	Ordonnance sur les laboratoires de microbiologie	SR 818.101.32	B
106	Ordonnance sur la protection des travailleurs contre les risques liés aux microorganismes (OPTM)	SR 832.321	B
107	Loi sur les épizooties (LFE)	SR 916.40	B
108	Ordonnance sur les épizooties (OFE)	SR 916.401	B
109	Acte d'institution de la Commission fédérale d'éthique pour la biotechnologie dans le domaine non humain (CENH)	--	B
110	Convention sur la diversité biologique	SR 0.451.43	B
111	Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique	SR 0.451.431	B
112	Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction	SR 0.515.07	B
113	Règlement sanitaire international (2005)	SR 0.818.103	B
114	Loi fédérale sur le soutien à l'élimination et à la non prolifération des armes chimiques	SR 515.08	C
115	Loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Loi sur les produits chimiques, LChim)	SR 813.1	C
116	Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Ordonnance sur les produits chimiques, OChim)	SR 813.11	C
117	Ordonnance du DFI relative à la personne de contact pour les produits chimiques	SR 813.113.11	C

Protection NBC en Suisse : état des lieux

Nr.	Nom	SR-Code	Domaine
118	Ordonnance du DFI sur les connaissances techniques requises pour la remise de certaines substances et préparations dangereuses	SR 813.131.21	C
119	Ordonnance sur la protection de l'air (OPair)	SR 814.318.142.1	C
120	Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim)	SR 814.81	C
121	Ordonnance relative à la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques qui font l'objet d'un commerce international (Ordonnance PIC, OPICChim)	SR 814.82	C
122	Ordonnance concernant les mesures techniques pour la prévention des maladies professionnelles provoquées par des substances chimiques	SR 832.321.11	C
123	Ordonnance sur le contrôle des produits chimiques utilisables à des fins civiles et militaires (Ordonnance sur le contrôle des produits chimiques, OCPCh)	SR 946.202.21	C
124	Accord entre le Conseil fédéral suisse et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) relatif aux privilèges et immunités de l'OIAC	SR 0.192.110.951.5	C
125	Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (Convention sur les armes chimiques, CAC)	SR 0.515.08	C
126	Echange de notes des 17 mars/1er mai 2000 entre la Confédération suisse et la Principauté de Liechtenstein relatif à la mise en application de la Convention sur les armes chimiques par les services compétents de la Confédération	SR 0.515.081.514	C
127	Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants	SR 0.814.08	C
128	Décision du Conseil de l'OCDE relative à l'acceptation mutuelle des données pour l'évaluation des produits chimiques	SR 0.814.81	C
129	Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international	SR 0.916.21	C
130	Accord de coopération entre la Confédération suisse et la Communauté économique européenne relatif à un programme de recherche et développement pour la Communauté économique européenne dans le domaine de la métrologie appliquée et des analyses chimiques (BCR)	SR 0.420.519.19	Recherche et développement
131	Accord d'exécution relatif à l'échange d'informations techniques sur la recherche et le développement en matière de sécurité des réacteurs	SR 0.423.11	Recherche et développement
132	Echange de lettres entre la Confédération suisse et la Communauté économique européenne relatif à l'échange d'information dans le domaine de la recherche scientifique et technique en matière de climatologie	SR 0.429.3	Recherche et développement

Annexe 4 : Recensement et traitement des déficits

En été 2020, 85 acteurs jouant un rôle dans la Protection NBC en Suisse ont été invités à signaler leurs déficits actuels et les potentiels d'amélioration dans leur organisation d'une part et dans la protection NBC en général d'autre part. Les points suivants ont été cités à titre d'exemple :

- organisation : flou dans la répartition des compétences, la coordination, le leadership, etc.
- processus : flou dans les procédures, absence de conceptions ou de planifications, etc.
- personnel : manque de spécialistes, dépendance vis-à-vis de personnes clés, etc.
- formation : manque de connaissances, hétérogénéité des formations, etc.
- matériel : manque de matériel, infrastructure, logistique, etc.
- communication, information et alarme : flou dans les procédures, responsabilités, etc.
- documents de base : absence de documents de base, base juridiques, expertise, informations, banques de données, etc.
- autres

Les 61 acteurs suivants ont répondu à l'enquête et ont signalé leurs lacunes actuelles :

Niveau	Nom
Confédération	Armée - Pharmacie de l'armée
Confédération	Armée - Commandement des Opérations (Cdmt Op)
Confédération	Armée - Centre de compétences NBC-DEMUNEX
Confédération	OFROU (Office fédéral des routes)
Confédération	OFPP - Instruction (Office fédéral de la protection de la population z)
Confédération	OFPP - Protection civile (Office fédéral de la protection de la population)
Confédération	OFEV (Office fédéral de l'environnement)
Confédération	OFSP - Section Risques radiologiques (Office fédéral de la santé publique)
Confédération	OFT (Office fédéral des transports) & CTE (Coordination des transports dans l'éventualité d'événements)
Confédération	OFEN (Office fédéral de l'énergie)
Confédération	OFAG (Office fédéral de l'agriculture)
Confédération	OFAE (Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays)
Confédération	CFSB (Commission fédérale d'experts pour la sécurité biologique)
Confédération	IFSN (Inspection fédérale de la sécurité nucléaire)
Confédération	AFD (Administration fédérale des douanes)
Confédération	fedpol (Office fédéral de la police)
Confédération	IVI (Institut de virologie et d'immunologie)
Confédération	CSN (Commission fédérale de sécurité nucléaire)
Confédération	ComABC (Commission fédérale pour la protection ABC)
Confédération	CPR (Commission fédérale de radioprotection)
Confédération	Laboratoire Spiez
Confédération	SRC (Service de renseignement de la Confédération)
Cantons	CRMPPCi (Conférence des responsables cantonaux des affaires militaires, de la protection de la population et de la protection civile)
Cantons	CSSP (Coordination Suisse des Sapeurs-Pompiers)
Cantons	FOR Zürich (Institut de forensique de Zürich)

Protection NBC en Suisse : état des lieux

Niveau	Nom
Cantons	VKS/AMCS Association des médecins cantonaux de Suisse --> Médecin cantonal de ZH
Cantons	ACCS Association des chimistes cantonaux de Suisse --> Laboratoire cantonal ZH
Cantons	Coordinateur ABC du canton AG
Cantons	Coordinateur ABC du canton AI
Cantons	Coordinateur ABC du canton AR
Cantons	Coordinateur ABC du canton BE
Cantons	Coordinateur ABC du canton BL
Cantons	Coordinateur ABC de la principauté de Liechtenstein
Cantons	Coordinateur ABC du canton FR
Cantons	Coordinateur ABC du canton GE
Cantons	Coordinateur ABC du canton GL
Cantons	Coordinateur ABC du canton GR
Cantons	Coordinateur ABC du canton LU
Cantons	Coordinateur ABC du canton NE
Cantons	Coordinateur ABC du canton NW
Cantons	Coordinateur ABC du canton OW
Cantons	Coordinateur ABC du canton SG
Cantons	Coordinateur ABC du canton SH
Cantons	Coordinateur ABC du canton SO
Cantons	Coordinateur ABC du canton SZ
Cantons	Coordinateur ABC du canton TG
Cantons	Coordinateur ABC du canton TI
Cantons	Coordinateur ABC du canton UR
Cantons	Coordinateur ABC du canton VD
Cantons	Coordinateur ABC du canton VS
Cantons	Coordinateur ABC du canton ZG
Cantons	Coordinateur ABC du canton ZH
Autres	Centre spécialisé de pharmacie d'urgence et de catastrophe
Autres	IFIK (Institut des maladies infectieuses de l'Université de Berne)
Autres	Services des urgences d'hôpitaux choisis
Autres	PSI (Paul Scherrer Institut)
Autres	CFF (Chemins de fer fédéraux suisses)
Autres	swissnuclear (Association professionnelle des exploitants des centrales nucléaires suisses)
Autres	Tox Info Suisse

Une première collecte a débouché sur l'identification de 230 déficits à différents niveaux de détail. Ils ont été regroupés en un peu moins de 100 déficits. À cette fin, les doublons ont été supprimés, les déficits similaires ont été regroupés et le niveau de détail des entrées a été standardisé.

Ces déficits se sont reflétés dans deux ateliers avec des acteurs importants de la protection NBC aux niveaux fédéral et cantonal. Les participants suivants ont pris part aux discussions :

Protection NBC en Suisse : état des lieux

Atelier de la Confédération	
Nom	Organisation
Bankoul Sergei	Armée
Blatter, Niels	Armée
Cadisch, Marc	OFPP, Laboratoire de Spiez
Camenzind, Michaela	Armée
Flury Christoph	OFPP, Protection civile
Hostettler, Peter	Armée
Kenzelmann, Marc	IFSN
Scharding, Gerald	OFPP, CENAL
Schneider, Urs	OFPP, Instruction
Storch, Daniel ⁸	OFSP, Risques radiologiques
Trachsel, Stefan	SSC

Atelier des cantons	
Nom	Organisation
Feurer, Armin	Ct. AG
Fiechter, Roland	Ct. GR
Fiedl, Harald	Ct. BS
Jünger Stefan	Ct. TG
Malossa, Daniele	Ct. TI
Spörri, Christian	Ct. ZH
Wey, Max	Ct. LU
Zellmeyer, Stephan	Ct. BE

Par la suite, les déficits ont été classés par ordre de priorité. A cette fin, ils ont été évalués sur la base des huit critères mentionnés dans le texte principal (oui/non). Cette évaluation a servi de base à la décision de priorisation. Il n'y a pas eu d'automatisme pour la décision.

Des représentants de la Confédération et des cantons ont discuté de l'évaluation lors d'une réunion de clôture et ont recueilli les premières propositions de solutions qui seront intégrées dans la suite des travaux. Les personnes suivantes ont donné leur avis.

Nom	Organisation
Feurer, Armin	Ct. AG
Cadisch, Marc	OFPP, Laboratoire de Spiez
Metzger, César	OFPP, Laboratoire de Spiez
Storch, Daniel	OFSP, risques radiologiques
Zellmeyer, Stephan	Ct. BE

⁸ Cette personne a été interviewée séparément car elle n'a pas pu assister aux deux ateliers en raison du COVID-19.